

PROVINCE DE QUÉBEC38^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 20 JUIN 2008

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 20 juin 2008

Aujourd'hui, à quatorze heures quatorze minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 22 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal (*titre modifié*)
- n^o 47 Loi sur le transfert de valeurs mobilières et l'obtention de titres intermédiés (*titre modifié*)
- n^o 68 Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, la Loi sur le régime de rentes du Québec et d'autres dispositions législatives
- n^o 69 Loi modifiant la Loi électorale et d'autres dispositions législatives
- n^o 71 Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général et d'autres dispositions législatives
- n^o 77 Loi sur les instruments dérivés
- n^o 86 Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et d'autres lois concernant des régimes de retraite du secteur public
- n^o 87 Loi instituant le fonds du patrimoine minier
- n^o 93 Loi modifiant la Charte de la Ville de Québec
- n^o 95 Loi modifiant la Loi sur les laboratoires médicaux, la conservation des organes, des tissus, des gamètes et des embryons et la disposition des cadavres

n° 214 Loi concernant la Régie intermunicipale des infrastructures portuaires de Trois-Pistoles et Les Escoumins

n° 215 Loi concernant la Ville de Sherbrooke

n° 217 Loi concernant la Ville de Huntingdon

n° 218 Loi concernant la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville

n° 219 Loi concernant Investia Services Financiers inc.

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.